

Les deux agendas de la réforme des collectivités

Une difficulté fondamentale pour appréhender le débat sur la réforme des collectivités est qu'il recouvre deux agendas, deux séries d'objectifs, assez différents. Le premier agenda concerne l'efficacité et l'efficience des politiques publiques : il nous concerne tous en tant qu'administrateurs territoriaux. Le second agenda concerne les conséquences électorales de la réforme de la représentation politique dans les collectivités : qui, de la gauche ou de la droite, pourrait en sortir vainqueur. Bien qu'on puisse en tant que citoyen contester le fait qu'un parti puisse « gagner » cette réforme institutionnelle, l'enjeu étant la meilleure représentation démocratique possible et non la victoire d'un camp, on ne peut ignorer que c'est un enjeu majeur de cette réforme.

Dans quelle mesure ces deux agendas sont liés ? Le rapport Warsmann lie l'efficacité des politiques publiques à la réforme des institutions, et il est vrai que les questions ne peuvent être totalement disjointes. Cependant on pourrait beaucoup augmenter la performance de l'action locale sans toucher aux questions électorales. Trois exemples :

- Réunir la gestion des collèges et des lycées dans un même niveau, que ce soit le département ou la région. Cette rationalisation peut être généralisée à de nombreuses politiques publiques avant de buter sur la question de la clause de compétence générale (remonter les transports interurbains aux régions, rationaliser les ports, etc.). Elle permettrait également de clarifier les responsabilités.
- Redéfinir les frontières de l'action territoriale de l'Etat pour éviter, par exemple, qu'il n'embauche dans des compétences qu'il a décentralisées, comme le demande le rapport Lambert.
- Commencer la réforme de la fiscalité locale afin de clarifier la responsabilité fiscale et la participation de l'Etat aux finances locales.

L'agenda qui nous préoccupe en tant qu'administrateurs territoriaux est bien évidemment celui qui concerne l'optimisation des politiques publiques.

Olivier NICOLI
Elève administrateur territorial
Promotion Galilée (2008-2009)